## LA PLACE DU NOTRE PÈRE DANS LA LITURGIE

A l'origine, l'oraison dominicale ne saurait avoir un caractère liturgique.

L'e « Notre Père », tel qu'il est attesté en saint Matthieu et en saint Luc par des formules différentes, n'apparaît nullement comme une prière liturgique, ni même comme un texte fixe de prière. La différence des litterae en est l'indice, et plus encore les contextes. Dans Matthieu (6, 5-8), il s'agit de ne pas prier en public comme les hypocrites, mais de s'enfermer dans une chambre et de prier le Père en secret. Bien mieux, il s'agit aussi d'éviter la multiplicité des paroles, puisque le Père sait ce dont nous avons besoin. La prière qui suit apparaît ainsi comme un thème d'oraison mentale. Dans Luc (11, 1) les disciples demandent d'apprendre à prier, et le Seigneur répond par un texte de trente-huit mots grecs seulement.

Le premier mot, « Pater », est celui par lequel commencent toutes les prières de Jésus citées dans les Evangiles, à l'exception de la dernière qu'il prononça sur la croix et qui est une citation de psaume ¹. Le rapport de filiation du Christ à Dieu apparaît bien ici comme primordial. Le professeur Jérémias a noté que si l'idée de la Paternité divine n'est absente ni de l'Ancien Testament ni même des prières pré-abrahamiques ², Jésus est bien le premier à employer, pour parler à Dieu, le mot araméen « Abba », qui corres-

1. A vrai dire, Matthieu et Luc donnent des psaumes différents (ps. 21 et 30), cf. A. George, dans Revue biblique, avril 1965, p. 203. Dans les diverses prières, ou paroles, de Jésus citées dans les Evangiles on pourrait d'ailleurs facilement retrouver le contenu des demandes du Pater.

2. J. JÉRÉMIAS, Paroles de Jésus, Paris, 1963, pp. 66-67. Tel rapport de missionnaire prouve l'existence, chez les naturels de la Terre de Feu, de prières adressées à Dieu comme père. Concernant l'Ancien Testament, Origène avait déjà fait la remarque, De Oratione, 22 (P.G. 11, 481-484). pond, dans les langues sémitiques, à notre « Papa » balbutié par les nourrissons. Saint Paul confirme qu'il s'agit bien de ce mot dans les Epîtres aux Galates (4, 6) et aux Romains (8, 15), en déclarant que Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie, ou nous fait crier : « Abba »!

L'assimilation des disciples au Maître, de ce point de vue, est affirmée clairement, dans les Evangiles, par saint Jean (17) et ailleurs, mais notamment dans les contextes du Pater lui-même (Mt 6, 6, 8; 14-15, 18; Luc 11, 13). Aussi l'évêque orthodoxe Cassien<sup>3</sup> a-t-il bien raison de déclarer que le « nous » du Pater « n'est pas limité aux disciples »,

mais au contraire n'exclut pas Jésus.

Ainsi l'oraison dominicale n'est pas d'abord une prière vocale collective des chrétiens. Elle est l'écho de la prière personnelle de Jésus pendant sa vie mortelle, et Jésus la fait devenir la prière personnelle du disciple lorsqu'il apprend aux siens à prier. Elle ne peut devenir légitimement prière collective et donc liturgique que dans la perfection, le paroxysme de la prière liturgique, à savoir lorsque l'expression de celle-ci coïncide exactement avec l'oraison intime de chacun 4.

L'essentiel de l'oraison dominicale, disons-nous, est d'exprimer la prière personnelle soufflée par l'Esprit qui est « avec » lui, du fidèle désormais assimilé au Christ. Le sujet que je dois traiter ici serait donc, de soi, d'un intérêt très secondaire si l'on ne pouvait découvrir, dans la manière même dont le Pater s'inséra progressivement dans la liturgie, la marque de la nature profonde de ce texte incomparable.

Notons tout de suite qu'il s'agit du texte de saint Matthieu, à l'exclusion totale de celui de saint Luc. La préférence que l'Eglise a donnée ainsi dès l'origine au texte long sur le texte court est-elle en faveur du premier (comme le pense l'évêque Cassien), ou bien le texte court est-il primitif, du moins quant à sa composition en cinq de-

<sup>3.</sup> La Prière dans le Nouveau Testament, dans La Prière des heures, Paris, 1962, p. 23. — Le chrétien antique priait au nom du Christ d'une manière si directe et si exigeante que, dès le 2<sup>e</sup> siècle, le psautier était interprété, en christianisme, comme exprimant la voix du Christ parlant à Dieu (Tertullien, Adversus Praxeam, 11, P.L. 2, 166-167). Comment la prière enseignée par Jésus n'auraitelle pas, à plus forte raison, signifié la prière personnelle du Christ au Père?

<sup>4. «</sup> Ne nous figurons pas », dit admirablement Origène (De Oratione, 22, P.G. 11, 485-486) « que nous avons simplement appris des mots à réciter à une heure fixée de prière; si nous comprenons notre commentaire de : Priez sans interruption, que toute notre vie, à nous qui prions sans cesse, dise : Notre Père qui es aux cieux... »

mandes seulement, comme le dit Jérémias ? On peut en discuter du point de vue exégétique, mais il ne faut pas oublier que les demandes non attestées par Luc ont des parallèles évidents ailleurs dans les Evangiles. Ainsi le « fiat voluntas tua » (Mt 6, 10) a son correspondant au mont des Oliviers (Lc 22, 42 et parallèles); le « sed libera nos a malo » peut être rapproché du même verset de la même scène, où il est aussi prescrit de prier pour ne pas entrer en tentation.

#### Le Pater dans la Didachè.

Quoi qu'il en soit, essayons modestement de préciser la façon, modeste elle-même, dont le Notre Père de saint Matthieu devint une prescription ecclésiastique. Il ne s'agit pas tant de faire l'histoire de l'organisation de la prière chrétienne, mais plutôt de suivre à la trace la spiritualité que l'oraison dominicale exprimait dès l'origine et jusqu'à la

systématisation des liturgies.

La Didachè ou Doctrine des Apôtres est le plus ancien texte chrétien qui comporte des prescriptions en quelque sorte rituelles sur la prière, qu'il ait été écrit vers la fin du 1° siècle, ou même avant, ou seulement au début du 2°. A la suite d'une catéchèse morale, d'une description du baptême, et du précepte de jeûner le mercredi et le vendredi, ce précieux texte donne le Pater de saint Matthieu, suivi d'une doxologie 6 et du conseil de prier ainsi trois fois par jour.

Une question se pose : quel est le rapport de cette règle avec l'usage juif des heures de la prière ? L'extrême complexité et la difficulté d'interprétation de nos documents sur les observances juives qui s'imposaient, du temps de Notre Seigneur, soit à tout le peuple, soit aux membres des sectes, rend la réponse difficile . Certes il est question dans la Bible (Daniel 6, 11; Ps. 55, 18) de prier trois fois par jour et il semble bien que cet usage fut précisé déjà par la récitation obligatoire des dix-huit bénédictions, vers

5. Cassien, loc. cit., p. 23; J. Jérémias, Paroles de Jésus, pp. 59-63. D'après lui, la formulation de Matthieu est cependant plus primitive.

7. Cf. J. Daniélou, Théologie du judéo-christianisme, Paris, 1957, pp. 396-398; et, d'autre part, J. Jérémias et K. Hruby, dans La Prière des heures, Paris,

1962, pp. 43-84.

<sup>6. «</sup> Car à toi appartiennent la puissance et la gloire dans les siècles » (8, 2). Bien que n'étant pas dans les plus anciens manuscrits de Matthieu, on peut admettre qu'elle remonte à l'origine, du fait que les Juifs terminaient toutes leurs prières par une doxologie, dont le choix était d'ailleurs facultatif.

la neuvième heure (c'est-à-dire à l'heure où avait lieu au Temple le sacrifice du soir), tandis que les deux autres prières (comportant la récitation du shema, « Ecoute Israël... », faites de citations du Deutéronome et des Nombres et contenant ainsi l'essentiel de la Loi) avaient lieu, comme il est naturel, au réveil et au coucher de l'Israélite. Le Seigneur avait, bien sûr, observé cette coutume et les Actes des Apôtres semblent en témoigner par deux fois, pour les premières années de l'Eglise : d'abord en nous peignant Pierre et Jean montant ensemble au Temple à la neuvième heure (Actes 3, 1); et, d'autre part, le centurion Corneille, un « craignant Dieu » (prosélyte), priant chez lui au même instant de la journée lorsque l'ange lui enjoignit de faire chercher saint Pierre (Actes 10, 3 et 30). Mais les prières du matin et du soir ne sont pas mentionnées dans les Actes. Quand la Didachè, ayant cité le Pater, dit : « Priez ainsi trois fois par jour », il s'agit peut-être encore des heures juives, mais ce n'est pas certain. Le texte venait d'interdire les jeûnes juifs des lundis et jeudis, en leur substituant ceux des mercredis et vendredis; il n'est pas impossible qu'il ait substitué de même aux heures juives, pour la nouvelle prière chrétienne, les trois heures qui partagent le jour lui-même en quatre parties et que plus tard Hippolyte rattachera aux épisodes de la Passion. Certes, si saint Pierre, le lendemain de la vision de Corneille, priait à la sixième heure, ce pouvait être un hasard; mais pourquoi l'auteur des Actes a-t-il noté l'heure? Enfin, si le premier discours du même saint Pierre, après la Pentecôte, eut lieu à la troisième heure, cela n'a sans doute rien à voir avec une heure de prière. Cependant le fait que ces heures sont précisées dans le texte des Actes a dû frapper de très bonne heure les chrétiens; peut-être étaient-elles déjà traditionnelles du temps du Didachiste. Peut-être les choisit-on dès l'origine pour prier avec le Pater du Maître, en privé bien sûr, et sans que cette observance fît tort à celle des prières juives, que la destruction du temple ne devait nullement supprimer. S'il en était ainsi, les trois Pater des chrétiens aux heures tierce, sexte et none seraient le premier moyen, enseigné dès le 1er siècle par la catéchèse, de réaliser une prière plus assidue, selon le précepte évangélique (Lc 18, 1).

Tertullien 8 parle de ces trois nouvelles heures comme de

<sup>8.</sup> De Oratione, 25, P.L. 1, 1192-1193. Clément d'Alexandrie parle aussi de la prière aux 3°, 6° et 9° heures, sans citer le Pater (Strom. 7, 7; P.G. 9, 449-458; cf. 324). Mais c'est dans son traité De Oratione dominica que saint Cyprien (P.L. 4,

moments ordinaires pour la prière privée, en les ajoutant à celles du matin et du soir, qu'il appelle « legitimae » ou obligatoires, et il renvoie, pour justifier le choix des autres, aux épisodes cités des Actes. Il note ailleurs qu'elles « divisent le jour, distinguent les occupations, sont signalées publiquement ° ». Cependant, de bons arguments pourraient être donnés pour prouver qu'à l'époque de la Didachè, il s'agissait encore des heures juives, auxquelles les premiers chrétiens auraient donné un contenu nouveau 10.

Dès la fin du 2° siècle, en tout cas, il est clair, de par les témoignages de Tertullien, d'Hippolyte et de Clément d'Alexandrie, que les chrétiens fervents avaient fixé cinq moments de prière de jour (les trois heures divisionnaires s'ajoutant à celles du lever et du coucher), sans parler des prières de nuit, également traditionnelles, bien que restant évidemment le fait d'une élite. Mais ni Clément, ni Tertullien, ni Hippolyte ne parlent à ce propos du Pater. L'ayant commenté au début de son petit De Oratione 11, Tertullien n'en parle plus lorsqu'il traite des heures de la prière, et son commentaire même suggère que la prière du Seigneur gardait son caractère intérieur et privé.

En ce qui concerne le Didachiste, nous pouvons conclure que, pour lui, le Pater : 1° est réservé aux fidèles devenus fils de Dieu par le baptême (il en parle après le baptême et juste avant l'Eucharistie) et 2° a pour but, grâce au précepte de le dire trois fois par jour, de se rapprocher un peu de l'idéal de la prière continuelle (Lc 18, 1 et 1 Th 5, 17). Et jusqu'au milieu du 3° siècle, malgré les commentaires patristiques déjà nombreux de l'oraison domini-

cale, rien qui fasse penser à autre chose.

### L'oraison dominicale est introduite à l'Eucharistie.

Le commentaire de saint Cyprien († 258) est le premier, semble-t-il, à remarquer que, dans le Notre Père, nous

<sup>541)</sup> parle de ces trois heures qu'il croit avoir été observées par les Trois enfants avec Daniel.

<sup>9.</sup> De jejuniis, 10, 3; P.L. 2, 966. Ce rappel public (par quelque sonnerie) dans les villes de l'empire romain (à Carthage comme à Jérusalem) des 3°, 6° et 9° heures suffirait à justifier le choix, pour tout homme religieux et pour le chrétien en particulier, de ces moments précis pour un retour en Dieu.

<sup>10.</sup> J. Jérémias pense que le Shema n'était déjà plus récité par les chrétiens à l'époque de la rédaction des Evangiles, car ceux-ci emploient des mots grecs différents pour en traduire les termes principaux (La Prière quotidienne dans la vie du Seigneur et dans l'Eglise primitive, dans La Prière des heures, déjà cité, pp. 57-58).

<sup>11. 1.9,</sup> P.L. 1, col. 1150-1164.

prions au pluriel et donc non pas chacun pour soi, mais pour tous (non pas singillatim et privatim; notre oraison est publica et communis; nous prions pour tout le peuple car totus populus unum sumus). Au début de son ouvrage, l'évêque de Carthage emploie ces termes : « inter caetera salutaria sua monita et praecepta divina quibus populo suo consulit ad salutem, etiam orandi ipse formam dedit, ipse quid precaretur monuit et instruxit », lesquels suggèrent le préambule du Pater dans la messe latine. Enfin il déclare nettement que notre pain quotidien, c'est l'Eucharistie, idée certes déjà depuis longtemps traditionnelle . En rapprochant cependant ces trois passages de son texte on a l'impression que de son temps et dans son Eglise, le Pater était peut-être déjà récité collectivement lors de la communion eucharistique. Cependant, il n'en parle pas et nous

restons dans le domaine de l'hypothèse.

S'il y avait un moment où la prière intérieure devait s'exprimer d'une manière commune, c'était celui où les fidèles, déjà parfaitement catéchisés et formés, allaient, par leur participation au sacrement de l'unité, manifester leur identification au Christ total, au seul Orant qui puisse dignement dire à Dieu : « Abba ». Cependant, ni Justin, ni Hippolyte, en décrivant l'Eucharistie, n'y avaient fait la moindre allusion. Ils corroboraient notre point de vue : le Pater, prière intime dont tout chrétien savait le thème par cœur, mais qu'il n'avait pas à proférer à haute voix. Déjà, pourtant, les nombreux commentaires patristiques de l'oraison dominicale insistaient sur les points qui, de fait, justifient l'usage pour les fidèles de réciter le texte ensemble avant la communion. En effet tous entendaient le pain demandé à Dieu en un sens spirituel, du pain eucharistique, ou, du moins (chez Origène, par exemple), du Verbe, notre nourriture. Tous insistaient, à la suite des textes évangéliques, sur la nécessité de pardonner pour être pardonné. Or Jésus lui-même avait prescrit de laisser là l'offrande pour

<sup>12.</sup> De oratione dominica, 8, 2 et 18, P.L. 4, 523-524; 520 et 531-532. Cf. 522. Au début de son traité, saint Cyprien nous donne ce qui sera le préambule du Pater dans la messe romaine comme aussi il nous fournit, à la fin, pour la première fois, le Sursum Corda et l'Habemus ad Dominum en langue latine. C'est d'autant plus émouvant que, dans ce petit ouvrage, il insiste presque uniquement sur le caractère intérieur et personnel de la prière du Seigneur. S'il pense en même temps à la synaxe eucharistique, comme il nous paraît probable, il en identifierait la liturgie, oraison « publica et communis » à ce que saint Thomas d'Aquin devait appeler « l'acte suprême de la contemplation ». — Il semblerait recommander aux fidèles de réciter le Pater avant la communion tous ensemble, mais à voix basse (ibid., col. 522), en donnant comme modèle ce qui est dit de la mère de Samuel (I S 1, 13).

aller se réconcilier, plutôt que de la faire la rancune au cœur (Mt 5, 23-24). Au moment de recevoir le pain pour lequel saint Paul demande que chacun s'éprouve soi-même, il fallait bien que chacun proclame son oubli des dettes matérielles et morales. Du fait qu'il ne se considérait plus comme créancier, le Père céleste, qui ne saurait refuser les bonnes choses à ses enfants (Mt 7, 9-11), lui rendait, bien sûr, aussitôt, sa pureté baptismale. Mieux encore, l'union, la succession de la demande du pain et de celle du pardon, qui sont comme liées dans le texte évangélique, supposent une perspective eschatologique, actualisant en quelque sorte les vœux de la première partie de ce texte; ces demandes appellent le pain « ἐπιούσιον ». Or, d'après saint Jérôme citant l'Evangile des Hébreux (Nazaréens) qui porte « mahar » en ce point, Jésus nous fait demander là le pain de « demain », c'est-à-dire du grand Demain, le « pain de vie » du Royaume céleste, du Repas messianique, déjà donné « aujourd'hui » dans la communion 13. Il est donc très possible que le rite eucharistique ait comporté le Pater, du moins en certaines Eglises, avant même l'époque de saint Cyprien, et peut-être dès les origines. En ce cas la discipline du mystère expliquerait le silence des auteurs.

Après saint Cyprien, et toujours en Afrique, un passage de saint Optat de Milève, dans sa polémique contre les Donatistes, semble attester déjà la récitation du Pater avant la communion. L'usage serait donc, en ces régions, antérieur au schisme de 311 et saint Optat nous permettrait du moins de relier le 4° siècle au 3° 14. Il faut attendre pourtant la fin du 4° siècle pour trouver la preuve certaine que l'oraison dominicale était alors traditionnellement entrée dans la messe, qu'elle était récitée (ou plutôt chantée) à

l'Eucharistie.

### Le Pater dans la liturgie des catéchèses patristiques.

La splendide floraison des catéchèses qui préparaient à l'Initiation chrétienne, et de celles qui suivaient celle-ci en ce siècle d'or, importe à notre objet surtout parce qu'elle atteste partout le même fait, en dépit de quelques différences rituelles qu'on y peut noter. A quelques années près,

<sup>13.</sup> Cassien, loc. cit., p. 28 et J. Jérémias, dans Paroles de Jésus, pp. 72-74. 14. P.L. 11, 975.

elles ont été prononcées à la même date, vers la dernière décade du 4° siècle. Cependant, celles de Jérusalem et celles de Milan paraissent plus archaïques, du fait que la discipline de l'arcane concernant l'oraison dominicale semble plus strictement observée. Saint Cyrille (ou son successeur Jean, ce qui nous paraît plus probable) insiste, en s'adressant aux « illuminés », sur leur devoir de ne rien dire aux simples catéchumènes, « car nous te transmettons un mystère et une espérance du siècle à venir ». A Jérusalem, avant le baptême on n'expliquait pas le Pater aux catéchumènes. C'est après dix-huit catéchèses baptismales, données pendant le Carême et commentant le Symbole de la foi, que venait la réception des sacrements, laquelle était suivie des conférences mystagogiques. Or c'est la dernière mystagogique (la cinquième) qui commente seule l'oraison dominicale, déjà située à la messe entre un Memento des morts et le Sancta sanctis. On ne peut mieux signifier qu'elle était strictement réservée aux fidèles dans son usage liturgique, lequel l'incorporait au mystère eucharistique comme préparation essentielle à la communion 15.

A l'autre bout du monde chrétien, à Milan, vers 387, saint Ambroise non plus n'a pas expliqué les « sacrements » aux catéchumènes. Le De Sacramentis nous conserve six mystagogiques où le commentaire du Pater suit celui du baptême et celui de l'Eucharistie. Comme Cyrille (ou Jean), Ambroise place l'oraison dominicale dans la liturgie de la messe, puisqu'il n'en parle qu'après sa précieuse citation du centre de l'anaphore, à savoir dans la conférence suivante où il traite « de orationis ordine ». Or il nous donne là aussi un embryon d'ordo missae, puisqu'il déclare que l'oraison dominicale suit immédiatement l'anaphore. Au livre VI, il revient sur l'Eucharistie et sur l'onction postbaptismale, puis, à propos de la prière en général, sur le Pater, que « le prêtre », dit-il, termine par une doxologie. Il cite cette doxologie : elle est très proche de celle qui couronne actuellement le canon ambrosien 16. Pour Ambroise la plus importante demande est celle du pain quotidien, c'est-à-dire du pain eucharistique, que le fidèle doit recevoir chaque jour.

Dans son Commentaire sur l'Epître aux Colossiens, saint

<sup>15.</sup> S. Cyrille de Jérusalem, Mystag. 5, P.G. 33, 1117-1124. Egérie, dans sa relation de voyage, confirme ces textes en racontant comment avaient lieu les catéchèses (préparatoires et mystagogiques) à Jérusalem.

<sup>16.</sup> De Sacramentis, V, 18-29... In oratione dominica, quae postea sequitur..., 24. Ed. B. Botte, « Sources chrétiennes », Paris, 1961, p. 95. Cf. p. 106.

Jean Chrysostome nous apprend que le néophyte récitait le Pater dès qu'il remontait de la piscine <sup>17</sup>. Les huit catéchèses baptismales éditées par le P. Wenger et qui furent prononcées à Antioche vers 390, ne fournissent pas d'ordo missae et ne signalent ni la reddition du Symbole de la foi ni l'oraison dominicale. Cependant, pour Chrysostome, seul le fidèle baptisé a Dieu pour Père et donc peut la prononcer <sup>18</sup>. Il donne cependant l'impression qu'à Antioche, la société étant plus christianisée qu'à Milan et même qu'à Jérusalem, les baptêmes étaient plus nombreux et il

y avait peut-être moins d'arcane.

Les éditeurs des Homélies catéchétiques de Théodore de Mopsueste 19 les datent également d'Antioche et de 392, mais le successeur de Chrysostome catéchiste 20 a un autre style et un autre tempérament. Cependant, il confirme l'impression que nous donne l'œuvre de son confrère puisque son homélie sur l'oraison dominicale précède celles qui concernent le baptême, lui-même précédé de la « Redditio Symboli ». Cette fois, le Pater semble même joint au Symbole de la foi, « parce que, après celui-ci, c'est lui qui doit être appris, su et retenu par ceux qui embrassent la foi du baptême ». Cette prière est brève, parce que « la prière ne consiste pas en mots, mais en mœurs, amour et application au bien ». Or, Théodore n'entend pas le pain demandé de l'Eucharistie, et dans son ordo missae, assez développé, il ne signale pas l'oraison dominicale. Il est vrai qu'il ne donne pas non plus à cet endroit l'anaphore (qu'il cite dans l'homélie suivante).

Une source essentielle pour cette question, ce sont les sermons de saint Augustin qui s'adressent aux catéchumènes et aux néophytes. Dans le sermon 56, on est encore clairement avant le baptême : « Vous recevez d'abord le Symbole pour savoir ce que vous croirez, ensuite l'oraison quand vous connaissez Celui que vous invoquerez; l'un se rapporte à la foi, l'autre à la prière; celui qui croit sera exaucé en priant... Vous avez commencé à avoir Dieu pour

17. Commentaire sur l'épître aux Colossiens, P.G. 62, 342.

19. R. Tonneau-R. Devreesse, Les Homélies catéchétiques de Théodore de Mop-

sueste (Studi e testi 145, Cité du Vatican, 1949).

<sup>18.</sup> P.G. 57, 280. La reddition du Symbole a sans doute eu lieu précédemment, peut-être la veille ou l'avant-veille, selon un schéma de cérémonie comportant, un de ces jours-là, le renoncement préalable à Satan et l'adhésion au Christ, schéma qui fut conservé longtemps en Orient et qui n'est pas sans analogies avec celui qui se pratiquait à Rome (Jean Chrysostome, Huit catéchèses baptismales inédites, éd. A. Wenger, « Sources chrétiennes », 1957, Introduction, pp. 98-99).

<sup>20.</sup> A moins que les deux prêtres antiochiens ne se soient partagé, selon les années, la tâche de donner les catéchèses baptismales.

père, mais vous l'aurez [vraiment] pour père lorsque vous serez nés... vous êtes conçus dans le sein de l'Eglise qui doit vous enfanter dans la fontaine... Le pain des enfants est la parole de Dieu (sermo Dei)... on peut aussi l'entendre de ce que les fidèles reçoivent et de ce que, baptisés, vous allez recevoir. » Ainsi l'évêque d'Hippone enseigne « d'abord ce qu'on doit croire, puis ce qu'on doit demander » (sermon 57), avant de parler clairement de l'Eucha-

ristie, qu'il signale aussitôt après.

Dans le sermon 58, il parle après la reddition du Symbole et, sans doute, on est le samedi avant celui de la veille de Pâques. « Vous avez rendu le Symbole... recevez aujour-d'hui la manière d'invoquer Dieu... Retenez cette prière que vous rendrez dans huit jours. Si vous n'avez pas bien récité le Symbole, vous avez encore ce temps pour l'apprendre car samedi prochain, où vous devez recevoir le baptême, il vous faudra le réciter... et répéter l'oraison qu'on vous apprend aujourd'hui <sup>21</sup>. » Notons que le pacifique Augustin, dans son commentaire du Sermon sur la montagne, renonce à interpréter de l'Eucharistie le pain quotidien demandé, « à cause des Orientaux qui ne communient pas tous les jours ».

A la génération suivante, saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, fait prier le Pater au catéchumène : déjà le privilège du fidèle baptisé s'est estompé. « N'étant pas encore né par le baptême, le catéchumène appelle déjà Dieu son père, il demande la sainteté et aspire au Royaume... » C'est avec une éloquence inouïe que le saint admire une telle merveille, encore inconcevable à Jérusalem et à Milan vers

390.

N'importe, chez Augustin le Pater est nettement entré dans la messe, puisque, expliquant la Première épître de saint Paul à Timothée (2, 1), il dit que le mot « orationes » correspond au moment où l'oblation « est bénie, sanctifiée et morcelée pour être distribuée, pétition que presque toute l'Eglise conclut dans sa totalité par l'oraison dominicale <sup>22</sup> ». Ainsi presque partout, au début du 5° siècle, les anaphores eucharistiques étaient suivies du Pater, du moins après qu'était accomplie la fraction.

Il ne serait cependant pas possible de retrouver l'oraison

<sup>21.</sup> P.L. 38, 377-378, 379, 381, 386, 389, 393. Cf. P.L. 34, 1280 (cf. S. Pierre Chrysologue, sermon 68, P.L. 52, 396).

<sup>22.</sup> Epître 149 (59), 16. P.L. 33, 636. Ailleurs il dit : « Quand la consécration est complètement achevée, nous disons l'oraison dominicale » (Sermon 227, P.L. 38, 1101).

dominicale dans les textes d'anaphores que l'antiquité nous a laissés, d'abord parce que ces textes sont sacerdotaux et ne comportent généralement pas les prières récitées par tous, et sues de tous, ensuite parce que en certains lieux le Pater était peut-être encore récité secrètement. Chez saint Augustin au contraire il n'y a pas de doute, car lorsqu'il dit qu'après le baptême il faudra tous les jours réciter l'oraison dominicale 23, il ajoute que si elle n'est pas parfaitement sue au baptême, « les fidèles l'entendront chaque jour dans l'église à l'autel de Dieu »; mais les Constitutions apostoliques, par exemple, n'y font allusion ni à propos du baptême, ni à propos de l'Eucharistie; Denys le mystique non plus; le recueil de Sérapion, de son côté, ne donne que les prières sacerdotales.

#### Le rôle pénitentiel du Pater; préambule et embolisme.

Une chose intéressante à remarquer, c'est que le rôle du Pater dans la liturgie baptismale semble strictement lié à celui qu'il joue dans la liturgie eucharistique. Les deux sacrements essentiels sont dans un étroit rapport, étant conférés le même jour, à la suite l'un de l'autre, mais les citations que nous avons faites montrent assez que, dans l'esprit des Pères du 4° siècle, le droit pour le fidèle d'appeler Dieu son Père est un effet de la grâce baptismale qui l'identifie au Christ, et que l'exercice de ce droit, pendant l'Eucharistie, procède de la même grâce. C'est là seulement qu'il lui convient d'en proférer l'expression publique, dès que l'Esprit Saint lui a permis de dire Abba en esprit et en vérité.

Il existe un autre aspect quasi sacramentel du Pater, et c'est peut-être chez saint Augustin que nous le trouvons le mieux exprimé, à la suite de saint Cyprien : « l'eau de la nouvelle naissance, dit-il, a effacé tous les péchés, mais nous serions exposés à de grandes inquiétudes si l'oraison dominicale ne nous offrait le moyen de nous purifier ». Et il insiste plusieurs fois sur cette rémission des péchés de la vie courante par la récitation du Pater, surtout au moment de la communion. Suppliant le chrétien d'accomplir sincèrement la loi de charité parfaite : « Si vous n'aimez pas vos ennemis, dit-il, omettez cette demande, mais... vos péchés ne seront pas remis. Et de même si vous

<sup>23.</sup> Sermon 58, P.L. 38, 399.

la récitez sans la mettre en pratique. » Le moine Jean Cassien, contemporain d'Augustin, fait allusion à ce problème de conscience : « ... Plusieurs tremblent à cette pensée et, lorsqu'à l'église le peuple, d'une voix commune, récite le Pater, ils laissent passer ces paroles sans les dire eux-mêmes, de peur de se condamner par leur propre bouche au lieu de s'excuser... vaines subtilités... » car c'est la loi de charité qui sera la base du jugement du Seigneur <sup>24</sup>. A une époque où le sacrement de pénitence n'existait pratiquement pas pour les fautes qui n'étaient ni publiques ni d'une gravité notable, la récitation de l'oraison dominicale l'intégrait, pour ainsi dire, à la liturgie eucharistique.

De là provient aussi le rite antique de la communion en dehors de la messe, qui s'est conservé en domaine byzantin sous le nom de « liturgie des présanctifiés ». A l'origine de ce rite, dès que les espèces consacrées étaient déposées sur l'autel, on procédait à la préparation morale et matérielle de la communion par la récitation du Pater et par l'immixtion 25. La « messe des présanctifiés » fut introduite en Occident pour le vendredi saint au 7° siècle, puis elle se compliqua et fut ramenée à ses origines en 1955. On peut croire que les fidèles du temps d'Hippolyte ou les solitaires des siècles suivants qui communiaient de leur réserve à domicile, récitaient d'abord l'oraison dominicale.

C'est l'occasion de noter que le préambule inspiré de saint Cyprien précède toujours le Pater dans la liturgie romaine : il exprime le respect et la crainte de l'assemblée devant les paroles sacrées du Seigneur. Respect ému à la pensée d'avoir Dieu pour Père, mais aussi crainte que nous expliquent les réflexions inquiètes de saint Augustin et du moine Cassien à ce propos : va-t-on oser demander le pardon si l'on n'est pas sûr d'avoir pardonné soi-même ? Les Orientaux ont d'autres préambules, moins simples et moins beaux que celui des Latins, mais qui présentent un sens très analogue.

La même analogie existe pour l'embolisme qui suit l'oraison dominicale dans toutes les liturgies sauf chez les Byzantins. Ceux-ci se contentent de la belle doxologie donnée déjà par la *Didachè* et par la plupart des manuscrits grecs du Nouveau Testament. Le mal dont le fidèle souhaite d'être délivré, c'est essentiellement le péché. Cette demande du

<sup>24.</sup> Saint Augustin, sermon 56, P.L. 38, 381-386; Jean Cassien, 9e confér. P.L. 49, 797-798.

<sup>25.</sup> Cf. F. Mercenier-F. Paris, La Prière des Eglises de rite byzantin, t. I (Amay-sur-Meuse, 1937), pp. 285-298.

Pater contient toutes les autres. Aussi eut-on tendance à la développer, d'abord assez laconiquement, semble-t-il, si l'on remarque un beau texte du sacramentaire dit Léonien, placé entre un Vere Dignum et une postcommunion, et disant : « Délivre-nous de tout mal et accorde-nous avec bonté que ce dont nous demandons d'être affranchis, nous le remettions nous-mêmes à notre prochain, per Dominum 26... » Dans les liturgies gallicanes, l'embolisme était variable. Celui que nous avons conservé dans la messe romaine est moins banal qu'il ne peut paraître : on insiste sur la délivrance du péché (passé, présent, à venir); on demande non pas la paix militaire ou sociale 27, mais la paix du cœur « en cette vie », et même, de par la miséricorde divine, la sécurité, non pas devant la possibilité d'un malheur extérieur et accidentel, mais devant cette profonde « perturbation » psychologique du fidèle qui craint d'avoir perdu l'innocence baptismale. Saint Jean Chrysostome, comme saint Augustin, exprime avec humilité cette souffrance; il supplie ses néophytes, en rappelant son propre baptême, d'obtenir pour lui du Seigneur le pardon des fautes commises depuis lors. Malgré tous les changements survenus dans la discipline des sacrements, les sentiments de ces grands saints devraient toujours être les nôtres à cet endroit de la messe.

On peut voir une survivance de ce rôle antique de l'oraison dominicale, analogue à celle que constitue la « messe des présanctifiés », dans le fait que les anciens rituels font réciter le Pater au malade avant la réception du viatique, avec la profession de foi. Ainsi ceux qu'attend le second baptême, celui de la mort, répétaient-ils les formules exigées pour le premier. Peut-être aussi le Pater qui suit l'onction des malades dans nos livres avait-il ce rôle de purification puisque, au Moyen Age encore, la communion en viatique

suivait l'onction au lieu de la précéder.

<sup>26.</sup> Il s'agit d'une messe assignée au mois de juillet (éd. Muratori, p. 359; éd. Feltoë, p. 63). Dans le sacramentaire gélasien, c'est devenu une post-communion (éd. Wilson, p. 247) faisant partie d'orationes pro caritate, donc d'une messe pour obtenir la charité. Notons que, dans la liturgie byzantine elle-même, le célébrant exprime une idée analogue à celle de notre embolisme dans la prière à voix basse qu'il prononce ensuite sur les fidèles inclinés.

<sup>27.</sup> La confusion remonte au moyen âge où l'on eut l'idée d'introduire en cet endroit des prières pour la paix (sacramentaire de Tours du 9e siècle). Ces prières persistèrent, pour la curie romaine, jusqu'au 15e siècle et, pour la France, jusqu'au 18e. Elles furent abolies par la réforme de saint Pie V. On pourrait se demander si ce n'est pas l'idée de « la paix » du ménage qui a fait placer la bénédiction nuptiale au Libera nos? Cependant les plus anciens témoins la placent après et non avant l'embolisme, donc avant le Pax Domini, ce qui est l'endroit des bénédictions gallicanes avant la communion.

#### La place et le mode de l'oraison dominicale à la messe.

Nous avons pu percevoir déjà, dans les textes cités de saint Augustin et même de saint Ambroise, une certaine tendance à souder l'oraison dominicale à l'anaphore 28. Cela n'a rien d'étonnant pour qui a compris que l'anaphore était le seul texte euchologique de la messe à l'origine; c'est pourquoi de si bonne heure (bien avant saint Ambroise) on y fit rentrer les intercessions pour l'Eglise universelle et locale ainsi que la commémoraison des défunts et (peutêtre à la même époque à Rome) la bénédiction des fruits de la terre offerts par le peuple (notre Per quem haec omnia...). Or le Pater, bien que prononcé par tous pour préparer la communion, était devenu un texte fixe de la messe. Cependant, entre la doxologie de l'anaphore et l'oraison dominicale, il y avait un acte manuel, la fraction, acte très important puisque signalé par les textes du Nouveau Testament comme faisant partie intégrante de l'Institution du Seigneur, important aussi du fait que le ou les pains consacrés étaient de grands pains à diviser pour les communions nombreuses. Oraison dominicale et fraction se trouvaient donc en concurrence pour suivre immédiatement l'anaphore. Dans toutes les liturgies connues, sauf en domaines byzantin-arménien et romain, on s'acquitte de la fraction avant le Pater. Quoi qu'il en soit de Milan et de l'Afrique, il en fut de même à Rome jusqu'à saint Grégoire.

Les Byzantins avaient précédé Rome en cette voie puisque, dans la lettre célèbre où saint Grégoire explique le changement qu'il vient de faire, il se défend d'imiter les Grecs. La raison qu'en donne le pape a toujours paru difficile à comprendre aux lecteurs de l'épître : « Cette tradition que notre Rédempteur a composée, nous ne la dirions pas sur son Corps et son Sang! » Il est probable que cette phrase de saint Grégoire se rapporte au fait que l'évêque, dès le canon terminé, allait à son siège, d'où il présidait la fraction; ainsi ne disait-il pas le Pater à l'autel, sur les espèces consacrées. Saint Grégoire dit aussi que « la coutume des Apôtres fut de consacrer l'hostie d'oblation seulement à l'oraison » dominicale. Pensait-il donc que le Pater était l'anaphore apostolique ? C'est possible mais peu probable : plutôt considérait-il, comme saint Augustin 29,

<sup>28.</sup> Ci-dessus, p. 76 et p. 78.
29. Ci-dessus, p. 78. Grécoire Ier, ép. 9, P.L. 77, 956. Ed. Hartmann-Ewald, t. II, pp. 59-60.

que la prière consécratoire ne se terminait qu'avec le Pater inclus, et l'on sait que pour les Anciens toute l'anaphore

était consécratoire 30.

Du moins est-il certain que saint Grégoire différenciait la liturgie romaine de la grecque en ce point par le fait que, chez les Grecs, l'oraison dominicale était dite par le peuple, et à Rome par le prêtre seul. On pourrait discerner le germe de cet usage chez saint Augustin : « On dit chaque jour cette oraison à l'autel et les fidèles l'entendent. » Mais ce texte n'est pas absolument probant à ce sujet : peut-être les non-communiants seulement s'abstenaient-ils? En tout cas, l'idée que le Pater faisait partie de l'anaphore pouvait amener peu à peu à le considérer comme une prière essentiellement sacerdotale. Cependant partout en Orient, et au 7° siècle en Gaule 31, le Pater était chanté par tous. Le ton très archaïque, encore conservé aujourd'hui, ne comportait peut-être pas, à l'origine, la flexion mélodique qui invita si longtemps le peuple, en domaine romain, à chanter la dernière demande. Actuellement, l'oraison dominicale est heureusement redevenue à la messe la prière de tous.

#### La place et le mode du Pater au baptême.

Cependant le rituel du baptême, qui est en quelque sorte à la base de tout le rôle sacramentel de l'oraison dominicale, avait été considérablement modifié dès que, l'Eglise ayant formé une chrétienté, le baptême des enfants devint la règle commune. En ce qui concerne cette histoire, de grands progrès sont acquis aujourd'hui, mais les dates qu'on peut attribuer aux étapes de l'évolution restent incertaines ou approximatives; elles furent en tout cas différentes selon les lieux. Ce qui est caractéristique, c'est qu'on n'osa pas d'abord changer grand-chose aux dernières étapes de la catéchèse, même lorsque l'on eut remis à plus tard, ou appris à négliger, la catéchèse préparatoire dont l'acquisition distinguait les compétents ou electi (φωτιζόμενοι chez les Grecs), déjà inscrits pour le baptême, des simples catéchumènes. Entre le moment où les baptêmes d'adultes étaient la règle générale et celui où l'on baptisa presque

<sup>30.</sup> On ne peut faire porter à saint Grégoire la responsabilité de la bizarre coutume médiévale reculant l'élévation de la doxologie du canon pendant le chant du Pater.

31. GRÉCOIRE DE TOURS, P.L. 71, 954 et 1076.

uniquement les nourrissons, une étape intermédiaire exista, d'après divers indices, où la plupart des enfants baptisés étaient de petits écoliers déjà capables de comprendre, d'une manière élémentaire, les rites dont ils parcouraient les étapes le long d'un carême. Aussi la tradition et la reddition du Symbole, ainsi que celles de l'oraison dominicale, dont nous avons constaté l'existence en Orient, en Afrique, et à Milan au 4° siècle 32, avaient encore leur sens aux 5°-6°. Les praefationes qui introduisent les deux traditions au Sacramentaire gélasien ont encore une saveur antique 33, en dépit des éléments qui y sont déjà surajoutés et de cette « exposition des Evangiles » qui remplaça bizarrement la catéchèse préparatoire. Les éléments anciens conservés par le Sacramentaire gélasien pour la tradition de l'oraison dominicale sont beaux. L'exorde, ou praefatio, attribué au diacre, répétait la vieille formule de saint Cyprien « inter caetera salutaria praecepta », donnait le contexte de saint Luc concernant la prière intime, et expliquait ainsi « clauso ostio » : « on doit adorer Dieu la porte fermée; c'est-à-dire que nous devons fermer notre cœur aux pensées mauvaises avec une clé mystique, et que, lèvres closes, nous devons parler à Dieu avec un cœur pur... Or notre Dieu entend la foi, non la voix. Fermons notre cœur aux embûches de l'adversaire avec la clé de la foi et qu'il s'ouvre à Dieu seul dont il sait être le temple, en sorte que, puisqu'il habite en nos cœurs, lui-même soit l'avocat dans nos prières. » Suit le commentaire littéral du texte par le prêtre célébrant; enfin la conclusion invitait ceux qui avaient écouté « les saints mystères de l'oraison dominicale » à les « renouveler dans leurs cœurs ». Au 6° siècle, à Rome, il y avait station solennelle à Saint-Paul, le quatrième mercredi de Carême, pour la tradițion du Symbole; puis une autre station, le samedi suivant, à Saint-Laurent, pour la tradition de l'oraison dominicale. Le Symbole était « rendu », c'est-à-dire récité, ainsi que le Pater, le matin du samedi saint. Mais traditions et redditions cessèrent pro-

<sup>32.</sup> Nous n'avons pas, pour Rome même, de témoignage prouvant que la tradition et la reddition du Pater y étaient pratiquées à cette époque. Cependant l'argument a silentio est faible, et les passages de Rufin d'Aquilée ou de saint Augustin, qu'on cite à ce sujet, prouvent seulement que ces auteurs n'avaient à parler là que de la Traditio symboli.

<sup>33.</sup> Sacramentaire gélasien, section 35, éd. Wilson, pp. 53-59. Cf. A. Chavasse, Le Sacramentaire gélasien, Tournai, 1958, pp. 160-161 et p. 170. Les termes de cette praefatio, que M. Chavasse a su débarrasser de ses éléments secondaires, sont directement inspirés de saint Cyprien. Notons que l'avocat qui habite en nos cœurs, c'est le Christ (et non l'Esprit-Saint), dans l'imitation comme dans le modèle.

gressivement lorsque l'on ne baptisa plus que des enfants incapables de parler. En somme on leur substitua la récitation, au baptême même, des deux formules, faisant d'un seul coup « tradition » et « reddition », puisque ministre d'une part et parrain au nom de l'enfant récitent ensemble les deux prières. N'importe, même dans le cas des nouveau-nés, il est important que soient prononcés au baptême les textes essentiels de la foi et de la prière chrétiennes <sup>34</sup>.

# La prière des heures et le Pater dans les six premiers siècles.

Pour ce qui est de la place du Notre Père dans la prière des heures, nous en sommes restés à la prescription de la Didachè de « prier ainsi trois fois par jour ». Tertullien, qui recommande cinq moments de prière (ceux du matin et du soir comme obligatoires et trois autres aux trois heures romaines), et Hippolyte, qui à ces cinq moments ajoute les prières de la nuit 35, ne soufflent mot de l'oraison dominicale, avons-nous dit. A leur époque, sans doute, la prière du Seigneur était déjà réservée aux fidèles baptisés comme sembleraient l'indiquer les développements ultérieurs de la catéchèse patristique; en ce cas elle aurait conservé, du moins hors de l'Eucharistie, son caractère intime de thème d'oraison mentale. Aussi, quand Tertullien commente le Pater, il ne parle pas des réunions de prière commune.

A la fin du 2° siècle cependant, il y avait déjà des assemblées de prière indépendantes de l'Eucharistie. Les auteurs nommés y font de très claires allusions 36, corroborées par celles des auteurs orientaux. Il y a, du moins en certains lieux et en certains jours, une liturgie de la parole, cela de grand matin. Les diacres et les prêtres doivent s'y rendre pour accomplir leur fonction d'enseignement. Nous n'en savons pas davantage pour le 2° siècle. Un peu plus tard, quand saint Cyprien commente l'oraison dominicale, il in-

35. Pour Hippolyte, voir l'article de B. Botte dans La Prière des heures, déjà cité, pp. 101-115; pour Tertullien, celui de P. Salmon, Les Origines de la prière des heures d'après le témoignage de Tertullien et de saint Cyprien, dans Mélanges C. Mohrmann, Utrecht, 1963, pp. 202-240.

36. Plus tard, tous les Pères recommanderont ces heures primitives, base essentielle de l'office ecclésiastique.

<sup>34.</sup> Le rétablissement du catéchuménat pour les baptêmes d'adultes, en 1962, a rendu tout leur sens aux deux « redditions » du Symbole et de l'oraison dominicale. Notons bien que, dans la liturgie du baptême, à l'époque patristique, le Pater n'est pas proféré comme prière (il ne l'est que dans l'Eucharistie). Sa récitation n'est qu'un élément de la catéchèse.

siste, comme Tertullien, sur la prière intime et silencieuse. Faut-il croire que les trois heures de la Didachè en sont restées les moments privilégiés, tandis que commencent à se développer les réunions du matin et du soir <sup>37</sup>? En plein 4° siècle, saint Hilaire de Poitiers nous apprendra qu'en Gaule aussi on célèbre chaque jour laudes et vêpres au chant des hymnes. A la même époque, saint Jean Chrysostome fait allusion à un « culte quotidien »; « les initiés savent comment chaque jour on fait des prières, et le soir et le matin; nous supplions pour le monde entier <sup>38</sup> »...

Dans les Constitutions apostoliques, vers l'an 400, nous trouvons aussi deux offices publics, un le matin et un le soir, avec psaumes et prières. L'évêque doit exhorter le peuple à y assister. Le livre VIII reprend Hippolyte, parle des vêpres et des laudes. En tout cela le Pater n'est pas

signalé 39.

Nous sommes arrivés à l'époque du voyage de la moniale Egérie à Jérusalem. En cette ville les offices publics se sont développés considérablement et les descriptions de la pèlerine sont précises et suggestives. Il y a tous les jours, avant le chant des coqs, une vigile célébrée par les moines (monazontes) et les vierges (parthenae); elle est suivie aussi facultativement, par des laïques fervents. Quelques prêtres, quelques diacres viennent aussi et disent les prières qui suivent les chants. Dès qu'il fait jour, on commence les hymnes matutinales; alors arrive l'évêque avec le clergé. A la sixième et à la neuvième heure, il y a quelque chose d'analogue, mais la plus grande solennité est celle du lucernaire, qui a lieu à la dixième heure; tout le peuple y assiste. Psaumes nombreux, puis arrivée de l'évêque et des prêtres comme le matin, mais cette fois il y a une prière universelle, et la réunion se termine par la bénédiction de l'évêque. Le dimanche, la vigile est générale et très solennelle. Or Egérie, qui décrit abondamment psaumes, antiennes, hymnes, oraisons, ne parle jamais de l'oraison dominicale, pas plus pour la messe, d'ailleurs, que

<sup>37.</sup> Dans le monachisme égyptien, tierce, sexte et none sont dites par le moine en privé, sans qu'il interrompe son travail, alors qu'il y a synaxe pour tous les autres offices. Saint Basile autorise la même pratique en certains cas (P.G. 31, 1013-1014). Il en était peut-être de même dans l'office chaldéen, et, en Occident, les Chartreux ont gardé la même tradition. Ces heures semi-liturgiques, héritières de la prière privée des premiers chrétiens, étaient-elles aussi d'abord celles de l'oraison dominicale?

<sup>38.</sup> HILAIRE DE POITIERS, P.L. 9, 420; JEAN CHRYSOSTOME, P.G. 62, 530.
39. Constitutions apostoliques, 1.2, 59 (P.G. 1, 741-744); 1.8, 34-39 (P.G. 1, 1135-1142). Le 1.7, qui ne fait que reprendre la Didachè, signale comme elle l'oraison dominicale, avec la même doxologie.

pour les offices divers. Cassien, qui est à peu près contemporain et qui connaissait les usages monastiques d'Orient et d'Occident, ne parle pas non plus du Pater à ce propos dans ses Institutions, bien qu'il soit par ailleurs l'auteur d'un beau commentaire de l'oraison dominicale où il té-

moigne de sa place dans la messe.

Il est curieux de constater que nous avons un fait analogue dans le texte, dont la date est encore controversée, de la Regula Magistri. Elle commence par un commentaire de l'oraison dominicale, sorte de thème lié à une parabole qui se rapporte au baptême. Ainsi l'auteur conserve-t-il la tradition de la catéchèse patristique : le Pater est en rapports directs avec le sacrement de l'initiation, et il est le thème secret de l'oraison personnelle du chrétien. Dans la description très précise des offices réguliers, il n'est plus question de cette prière. Mais il est parlé bien des fois dans la Regula Magistri d'une « oratio » silencieuse qui se fait après une invitation à haute voix; avec prostration, elle correspond en somme au moment du Flectamus genua dans la liturgie romaine. « Au cœur du rite [de ces oraisons prescrites par la Règle], écrit le dernier éditeur de ce texte 40, se trouve l'oraison silencieuse dont la durée se mesure à la gravité de la circonstance. Cette prière intime, sans paroles, confère au rite un certain caractère d'intériorité qui s'effacera malheureusement dans la suite lorsque l'horreur du vide conduira les liturgistes à meubler ce silence de Pater et de versets. » Or « l'oraison silencieuse, avec sa conclusion orale, suit chaque psaume de l'office comme elle constitue chaque fonction du rituel ». Puissent les « liturgistes » modernes ne pas céder, à leur tour, à cette « horreur du vide »! Chez les premiers moines, en Occident comme en Orient, la prière des heures était formée de psalmodie et d'oraison silencieuse. D'ailleurs, que l'oraison dominicale ait constitué à cette époque le thème essentiel de la prière personnelle, de ce que les modernes appellent « l'oraison mentale », on en verrait une confirmation dans le fait que le moine, d'après un autre passage du Maître, « dit chaque jour, dans l'oraison, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel 41 ».

De cette espèce d'opposition, constatée depuis l'origine,

<sup>40.</sup> A. DE Vogüé, La Règle du Maître, éd. « Sources chrétiennes », 1964, Introduction, pp. 84-85.

<sup>41.</sup> La Règle du Maître, éd. citée, 1, pp. 297-317 (commentaire de l'oraison dominicale); cf. 2, pp. 386-389.

entre la prière vocale et publique, d'une part, et l'utilisation d'un Pater maintes fois enchâssé dans les plus précieux commentaires catéchétiques, de l'autre, ne faut-il pas conclure que, chez les moines comme chez les séculiers, la prière du Seigneur a gardé, pendant toute l'antiquité, son caractère de prière « à porte fermée »? Comment expliquer sans cela qu'elle ne soit jamais mentionnée dans les offices, déjà réguliers du temps de Cyprien, d'Hippolyte, de Tertullien? Il faut supposer une tradition évangélique vivace, ne permettant de dire le Pater à haute voix que lorsque le peuple se préparait à communier. Dans l'Eucharistie seulement était réalisé ce que nous appellions au début de cet article un paroxysme de la prière liturgique, au « maranatha » du Banquet messianique. Dans tous les autres cas, le texte du Seigneur était dit mentalement, ou à voix basse.

# L'oraison dominicale prend une forme rituelle dans l'office ecclésiastique.

Or c'est sous cette forme de prière à voix basse (secrète) que le Pater apparut d'abord dans la liturgie des heures. De cet usage, qui réglait une pratique de l'oraison dominicale presque instinctive chez tout chrétien, de nombreux exemples demeurent encore. Ils sont précieux et solennels. Citons le Pater récité par le prêtre à l'absoute des défunts 42. L'oraison dominicale à haute voix hors de l'Eucha-

ristie est longtemps restée une exception.

Il faut arriver au 6° siècle pour que la récitation du Pater s'institutionnalise dans la prière des heures. A notre connaissance, le premier témoignage daté est celui du Concile de Gérone en Espagne (517), d'après lequel le prêtre doit réciter à haute voix (proférer) l'oraison dominicale « à laudes et à vêpres », témoignage apparemment non monastique. Vient aussitôt la Règle de saint Benoît (vers 530 ?) : « on ne laissera jamais l'office de Matines [= Laudes] ni de Vêpres s'achever sans que celui qui préside dise, en tout dernier lieu et de manière à être entendu de tous, l'oraison dominicale, à cause des épines et des heurts (propter scandalorum spinas) qui se produisent dans la vie

<sup>42.</sup> Jusqu'au 16e siècle, l'encensement et l'aspersion du corps n'avaient pas lieu pendant ce Pater, mais pendant le chant du répons.

courante. En disant « Pardonnez-nous, comme nous aussi nous pardonnons », les frères se lient par l'engagement réciproque inclus dans cette demande; et ils peuvent ainsi se purifier des fautes de ce genre. Aux autres offices on dira à haute voix les derniers mots seulement et tous s'uniront pour répondre « mais délivrez-nous du mal 43 ». En

général, le Pater restera ainsi mi-secret, mi-public.

Dans ce texte on pourrait voir une influence de la liturgie de la messe : l'oraison dominicale permet de se libérer des fautes courantes, surtout de celles qui blessent la charité, et c'est pourquoi on ose la dire avant de communier. On doit donc, d'après saint Benoît, la dire aussi et à haute voix (ou plutôt écouter le président la dire à haute voix) deux fois par jour, pour qu'aucune de ces fautes ne ternisse la sainteté de la vie commune. Mais, aux autres offices, on se contentera d'une ecphonèse du président : « Et ne nos inducas in tentationem 44... »

Si le curieux fragment racontant la visite de deux moines au Sinaï, où ils sont reçus par saint Nil, est du 6° siècle, nous aurions, à l'époque même de saint Benoît, un office déjà très semblable à l'Orthros moderne, les Vêpres et

tous les nocturnes se terminant par Pater et Kyrie Eleison. En tout cas, à partir du 7e siècle, l'expression de l'oraison dominicale dans les offices est à peu près générale en Occident, et probablement en Orient. Nous sommes à l'époque où l'écriture enregistre les traditions orales, l'époque des premiers livres liturgiques. Pour la prière des heures, l'antiphonaire de Bangor nous donne le premier, semblet-il, une confession, un Symbole et un Pater à la prière du soir. A l'époque carolingienne, on suit généralement l'ordonnance bénédictine concernant l'oraison dominicale : l'empire franc subit une immense influence monastique. Le Pater est couramment signalé, mais dans la plupart des cas, il est dit à voix basse. Ainsi saint Benoît d'Aniane († 821) fait-il réciter en outre le Pater et le Symbole à la fin des complies, au commencement des matines et de prime. Amalaire remarque qu'en Gaule on chante l'oraison dominicale

<sup>43.</sup> La Règle de saint Benoît, ch. XIII; traduction de l'abbaye du Bouveret, 1955, p. 73.

<sup>44.</sup> On discute encore sur le point de savoir si l'office bénédictin dérive de l'office romain, ou vice versa. Une chose est sûre : il existait à Rome, dès le 5<sup>e</sup> siècle, des monastères de louange divine autour des grandes basiliques. Quelle influence ont-ils exercé sur saint Benoît? Un mot de la Règle, à propos du cantique des Laudes, en suppose bien une : « ... sicut psallit Ecclesia romana... » (ch. XIII).

aux nocturnes, mais non pas à Rome. Il connaît une collecte de l'office (collecte qu'ignorait saint Benoît), après les prières fériales comportant toujours, comme aujourd'hui, Kyrie et Pater. Un document du 9° siècle déclare qu'au Latran on a conservé « l'institution apostolique » et que les offices sont conclus par la seule oraison dominicale. Mais, si le pape ou un évêque est présent, il ajoute une collecte. Au 11° siècle, Jean d'Avranches considère que la place bénédictine des Pater dans l'office est générale aussi pour le clergé séculier. Sous cette forme, elle traversa les siècles.

C'est probablement aussi à la fin de l'antiquité (7°-8° siècles?) que s'est constitué le petit bloc de prières préparatoires qui, au rite byzantin, commence noblement toutes les heures. Il comporte, après une bénédiction et une invocation du Saint-Esprit initiales, un groupement fixe du Trisagion et de l'oraison dominicale avec sa doxologie traditionnelle. Ce rapprochement est beau : l'appel au Dieu infiniment grand, « saint et fort », est suivi de la prière confiante au Père. Dans l'Eucharistie, nous l'avons vu, le Pater est à la même place que dans le rite latin, tandis que le Trisagion suit la petite entrée du livre, avant les lectures. Le groupement des prières préliminaires a donc été fait quand on a voulu diriger et formuler l'oraison intime des célébrants; ils les prononcent avant de commencer la liturgie, au début de toutes les heures, même pour les grâces de table, comme aussi avant les formules de tous les sacramentaux, avant celles d'un baptême donné d'urgence, du sacrement de pénitence, de la collation des ordres mineurs, de la promotion d'un Abbé. Ce préambule, dont l'oraison dominicale est, avec le trisagion, la pièce principale, correspond bien à ce Pater et à ce Symbole, renouvelant l'esprit du baptême reçu, que les Latins, depuis le haut Moyen Age, ont prononcés avant le début de l'office, et auquel ils ont ajouté, un peu plus tard, la salutation à Marie, thème de l'Incarnation. Bref, en Orient comme en Occident, l'oraison dominicale apparut liturgiquement au début et à la fin des heures, mais à voix basse, en gardant son caractère primitif de prière personnelle qui était de longue tradition.

Beaucoup plus tard enfin, lorsque les Mendiants entreprirent leur action d'apostolat populaire, se basant sur le fait que les psaumes étaient parfaitement incompréhensibles aux illettrés, ils instituèrent un office des patenôtres pour leurs frères non clercs et pour leurs tertiaires, les obligeant à réciter l'oraison dominicale un certain nombre de fois par jour 45. Ils revenaient ainsi, en quelque sorte, à la pres-

cription de la Didachè du 1er siècle.

L'usage de répéter souvent les mots de la prière du Seigneur était-il soutenu par un enseignement vivant de sa profonde signification? Nous l'ignorons; mais nous savons que les catéchismes modernes qui expliquent, article par article, le Symbole des Apôtres, ne « livrent » généralement pas à l'enfant chrétien d'une manière claire et complète le sens de ce Notre Père qu'il doit savoir par cœur. Certes la traduction n'équivaut pas à la tradition. Oubli du contenu de la catéchèse primitive et conception trop intellectualiste de la doctrine : on n'a pas réussi à suivre d'effet la demande évangélique : « Seigneur, apprends-nous à prier... » Qu'en sera-t-il de l'évolution actuelle? Une chose est sûre : tout au long de l'histoire de l'Eglise, il nous est apparu que l'oraison dominicale (du moins hors de l'Eucharistie) n'est pas une prière liturgique, ni même une prière chrétienne. Elle est bien plus, elle est la prière chrétienne, celle que crie l'Esprit Saint dans nos cœurs en disant : Abba... Pater ...

#### Noële Maurice Denis-Boulet.

<sup>45.</sup> On peut voir dans ces patenôtres répétés l'origine du rosaire, dont la forme se précisa seulement au 15<sup>e</sup> siècle, sous l'influence d'une dévotion toujours plus grande à la Sainte Vierge.